



Bruxelles, 10 janvier 2008

Programme

14h00 - 14h15 : Mot d'ouverture du Président de la FIOE

14h15 - 14h45 : Mots des invités

14h45 - 15h45 : 1^{er} axe : Des fondamentaux de notre compréhension de l'Islam

15h45 - 16h15 : Pause

16h15 - 17h15 : 2^{ème} axe : La citoyenneté : Devoir et exigences

17h15 - 17h45 : 3^{ème} axe : L'apport de l'Islam en Europe

17h45 - 18h15 : Cérémonie de signature de la Charte des musulmans d'Europe

18h15 - 20h00 : Dîner en l'honneur des participants

Les principales institutions musulmanes européennes proposent par cette charte, des principes et des modalités permettant la participation efficace des musulmans, dans leurs relations avec les Etats et les sociétés.

Préambule

La présente charte précise un certain nombre de principes fondateurs à la bonne compréhension de l'Islam dans le contexte européen. Aussi, se propose-t-elle, de consolider les bases d'un échange positif dans la société.

Cette charte s'appuie, notamment, sur :

- L'apport de l'Islam dans l'enrichissement de la civilisation européenne et la voisine, où présence séculaire de musulmans de souche européenne plus particulièrement à l'Est de l'Europe- en plus de la présence musulmane contemporaine.
- La nécessité de consolider une citoyenneté fondée sur la justice, l'égalité des droits et la reconnaissance aux musulmans du statut de communauté religieuse européenne.
- Le nécessaire rapprochement entre les musulmans d'Europe afin d'accompagner et de soutenir l'élargissement et le développement de l'Union Européenne
- La consolidation des valeurs d'entente, de paix et de bien-être social, et le renforcement des valeurs de modération, de dialogue et d'échange entre les peuples et les civilisations loin de tout extrémisme et de toute marginalisation..
- La place importante de l'Islam dans le monde et son potentiel humain, spirituel et civilisateur. Ce qui nécessite davantage de coopération et de rapprochement entre le Monde musulman l'Occident en général, et l'Europe en particulier afin de promouvoir la justice et la paix dans le monde.

Ces considérations ont conduit les institutions musulmanes européennes à élaborer cette charte en vue de soutenir le rôle utile des musulmans en Europe et d'établir des liens constructifs avec le Monde musulman.

De la Compréhension de l'Islam

1. Notre compréhension de l'Islam se réfère à de principales règles immuables issues des sources authentiques de l'Islam : le Saint Coran et la Sunna (tradition du Prophète), compréhension s'inscrivant dans une acceptation consensuelle et prenant en considération l'environnement contemporain et les spécificités de la réalité européenne.

2. La compréhension qui exprime l'essence même de l'Islam est celle qui consiste à choisir le " juste milieu " dans le cadre des objectifs universels de cette religion. Un " juste milieu " qui bannit l'excès et le laxisme, qui concilie la guidance divine avec les lumières de la raison, qui respecte le juste équilibre entre le besoin matériel et le besoin spirituel de l'Homme et qui conçoit la vie comme une harmonie entre la recherche de l'au-delà et le bien être d'ici-bas.

3. L'Islam, de par ses principes, règles et valeurs, s'articule autour de trois domaines :

- Le dogme (al 'aqidah) et ses six piliers : croire en Dieu, en Ses Anges, Ses Livres, Ses Messagers, au Jour dernier et au Destin.
- La législation (la Charia) qui concerne aussi bien le culte que les actes de la vie courante.
- Les règles morales qui définissent la voie du Bien.

Ces trois domaines, liés et complémentaires, visent à favoriser ce qui est profitable à l'Homme et à repousser ce qui lui est nuisible à titre individuel et collectif.

4. Parmi les caractéristiques générales de l'Islam : sa considération de la dimension humaine, sa souplesse législative et son respect de la diversité et des êtres humains.

5. L'Islam honore l'Homme, un honneur qui englobe aussi bien l'homme que la femme sans distinction aucune. Cela exige sa protection contre tout ce qui peut porter atteinte à sa vie, à sa dignité, nuire à ses facultés mentales, attenter à sa santé ou exploiter sa vulnérabilité et sa faiblesse pour le priver de ses droits ou l'agresser.

6. L'Islam accorde une importance particulière à la dimension sociale et prône compassion, entraide, solidarité et fraternité. Toutes ces valeurs s'appliquent en particulier aux droits des parents, des proches et des voisins. Elles s'appliquent également aux droits des pauvres, des nécessiteux, des malades et des personnes âgées sans distinctions de leurs croyances et de leurs origines.

7. L'Islam, dans le cadre de la dignité humaine et du respect mutuel, appelle à l'égalité entre l'homme et la femme. Il considère que la vie équilibrée se construit sur la complémentarité et l'harmonie entre eux. Il bannit toute idée ou attitude portant atteinte à la femme ou la privant de ses droits légitimes, quelles qu'en soient les justifications se référant à certaines traditions, us et coutumes. L'Islam reconnaît à la femme son rôle indispensable dans la société et s'oppose à son exploitation et à toute approche la réduisant à un simple objet de plaisir.

8. L'Islam considère que la famille, unie et bâtie sur les liens du mariage entre l'homme et la femme, est le berceau naturel dans lequel seront élevées les générations futures. Elle est aussi la condition indispensable au bonheur de l'Homme et à la stabilité de la société. Aussi, l'Islam insiste t-il sur la nécessité de prendre toutes les dispositions afin de consolider l'édifice familial et le préserver de ce qui pourrait l'affaiblir ou marginaliser son rôle.

9. L'Islam respecte les droits de l'Homme et appelle à l'égalité entre les êtres humains. Il combat toutes les formes de discrimination raciale, proclame la liberté, condamne la contrainte en religion et laisse à l'individu le libre choix de ses croyances. Il recommande cependant, dans sa vision équilibrée, que cette liberté obéisse aux valeurs morales afin d'éviter les atteintes à l'intégrité personnelle ou d'autrui.

10. L'Islam appelle les hommes à se connaître et à œuvrer pour le dialogue et la coopération entre les peuples et les nations, afin d'assurer la stabilité et garantir la paix dans le monde. Le concept de Jihad, tel qu'il est mentionné dans les textes islamiques, définit l'effort à fournir dans la quête du Bien, à commencer par l'effort sur soi-même jusqu'à la promotion de l'équité et la de justice entre les hommes. L'acception du Jihad, en tant que combat armé, doit être comprise comme l'ultime recours auquel peut faire appel un Etat souverain pour se défendre légitimement contre toute agression armée. Ce que prévoit l'Islam dans ce cas, n'est nullement différent du droit international. En vertu de quoi, l'Islam refuse la violence et le terrorisme, soutient les causes justes et reconnaît aux hommes la légitimité de défendre leurs droits par les voies légales loin de toute partialité et de toute injustice.

11. L'Islam appelle le musulman à l'honnêteté et au respect de ses engagements. Il lui interdit la trahison et la tromperie. Il lui ordonne l'excellence et le respect dans ses rapports avec autrui ainsi qu'avec toutes les autres créatures.

12. Compte tenu des vertus de la concertation (al shoura) et considérant les acquis de l'expérience humaine dans les domaines de l'action politique, législative et constitutionnelle, l'Islam reconnaît les principes du système démocratique fondé sur la liberté de choisir ses institutions politiques et sur le respect du pluralisme et de l'alternance pacifique du pouvoir.

13. L'Islam appelle l'Homme à l'exploitation responsable du patrimoine naturel qui lui a été donné, dans le respect de l'environnement et le devoir de le protéger de la pollution, de la dégradation et de tout ce qui pourrait rompre l'équilibre naturel. Il recommande aussi de sauvegarder les ressources naturelles, insiste sur la protection des animaux et interdit le gaspillage et la dilapidation des richesses.

De la présence de l’Islam dans la société

Fondements des rapports entre musulmans

14. Les musulmans vivant en Europe, par-delà leurs différences ethniques et culturelles, et la diversité de leurs rites et leurs appartenances aux différentes écoles jurisprudentielles, constituent, dans le cadre des valeurs fondamentales immuables de l'Islam, une entité unie dans la fraternité islamique. Ils sont également liés, dans chaque pays européen, par leur appartenance à la même entité nationale. Toute discrimination ethnique entre eux est une entorse aux valeurs de l'union que prône l'Islam.

15. Considérant les principes fondamentaux de l'Islam et les intérêts qu'ils ont en commun, les musulmans d'Europe sont appelés à œuvrer pour se rencontrer, s'entraider et coordonner les efforts de leurs institutions et leurs organisations. Ceci n'interdit nullement particularismes et diversités, tant que ces différences restent conformes aux principes immuables de l'Islam et demeurent dans le cadre de la foi et des règles islamiques unanimement admises.

16. Tout en vivant leur appartenance aux différents pays européens et tout en accordant la primauté aux exigences de la citoyenneté, les musulmans d'Europe sauvegardent leur lien de fraternité avec tous les musulmans. Il s'agit d'un lien qui s'inscrit dans le cadre des relations naturelles entre membres d'une même communauté.

Exigences de la citoyenneté

17. Les musulmans d'Europe respectent les lois et les autorités compétentes chargées de les appliquer. Ceci ne les empêche pas, dans le cadre de ce qui est garanti à tous les citoyens, de défendre leurs droits et d'exprimer leur opinion et leur position, individuellement ou collectivement. Ce droit à l'expression concerne aussi bien les problèmes spécifiques à la communauté musulmane que ceux communs à tous les citoyens. Lorsque les lois en vigueur s'opposent éventuellement aux pratiques et règles islamiques, les musulmans sont en droit de s'adresser aux autorités pour expliquer leurs points de vue et exprimer leurs besoins et ce, dans le but de trouver les solutions les plus adaptées.

18. Les musulmans respectent le principe de sécularisation fondé sur la neutralité de l'Etat à l'égard du religieux. Ceci implique un traitement équitable avec toutes les religions et garantit aux fidèles d'exprimer leurs convictions et de pratiquer leur culte, individuellement et collectivement, en privé et en public, conformément aux dispositions des droits de l'Homme et des conventions en Europe et à travers le monde. De ce fait, il est du droit des musulmans d'Europe en tant que communauté, de construire leurs mosquées et leurs propres institutions culturelles, éducatives et sociales. Il est aussi de leur droit de pratiquer leur culte et de se conformer aux règles de leur religion dans leur vie quotidienne en ce qui concerne les prescriptions alimentaires et vestimentaires entre autre.

19. Les musulmans d'Europe en tant que citoyens européens considèrent qu'il est de leur devoir d'œuvrer pour l'intérêt général. Ils considèrent que l'exigence d'assumer leurs devoirs de citoyens est aussi importante que celle qui consiste à défendre leurs droits. Ils considèrent enfin, que la compréhension authentique de l'Islam exige du musulman d'être un citoyen actif, productif et utile à la société.

20. Les musulmans en Europe sont appelés à s'intégrer de manière positive dans leurs sociétés respectives, sur les bases d'un équilibre harmonieux entre la préservation de leur identité musulmane et leurs devoirs de citoyens. Toute intégration qui dénie aux musulmans le droit de sauvegarder leur personnalité et d'exercer leur culte, ne sert en vérité, ni les intérêts des musulmans, ni ceux des sociétés européennes auxquelles ils appartiennent.

21. Les musulmans d'Europe sont appelés à adhérer à la vie politique générale de leurs pays en tant que citoyens actifs. La citoyenneté véritable implique en effet l'engagement politique, à commencer par l'exercice du droit de vote en passant par la participation aux institutions politiques. Ceci serait facilité si ces institutions s'ouvraient davantage à l'ensemble des membres et catégories de la société, une ouverture qui prend en compte toutes les compétences et les idées.

22. Les musulmans en Europe vivant dans des sociétés où coexistent diverses convictions religieuses et philosophiques, confirment leur respect pour cette pluralité. Ils considèrent que l'Islam reconnaît le droit à la diversité et à la différence, et ne cherche nullement à les restreindre. Tout au contraire, il appelle à la connaissance mutuelle, à la coopération et à la complémentarité entre les membres de la même société.

L'apport de l'Islam en Europe

23. L'Islam, par ses principes humanistes universels, adhère au rapprochement entre les hommes qui respecte les droits des peuples et leurs particularismes et se conforme aux règles de justice dans les échanges et la coopération entre les hommes, loin de toute idée de domination et d'exploitation. Partant de ces principes, les musulmans en Europe considèrent qu'il est de leur devoir de participer à la consolidation des relations entre l'Europe et le Monde musulman. Cela exige de se libérer des préjugés et des images négatives qui se dressent entre l'Islam et l'Occident afin de construire des liens de rapprochement entre les peuples, et d'édifier des passerelles d'échanges fructueux entre les civilisations.

24. L'Islam, par les valeurs humaines qu'il porte et les expériences civilisatrices dont il est riche, peut à travers la présence musulmane en Europe participer à la consolidation de la place des valeurs utiles aux sociétés contemporaines telles que la justice, la liberté, la fraternité, l'égalité et la solidarité. Il accorde la primauté à la dimension humaine et morale dans le domaine social et celui du progrès scientifique, technique et économique. Cette participation ne peut être que bénéfique et enrichissante pour l'ensemble de la société.

25. La présence musulmane en Europe représente un élément important dans l'établissement des liens de cohabitation et d'échange entre les différentes religions et croyances, et ce, à travers, la promotion du dialogue interreligieux et intellectuel. L'Islam appelle à ce dialogue et l'encourage afin de préserver la paix dans le monde.

26. Les musulmans en Europe, par leur patrimoine religieux et leur présence dans les différents pays européens, constituent un facteur de consolidation aux efforts de rapprochement au sein de l'Union Européenne. Ceci fera de l'Europe un pôle important de civilisation, capable - grâce à sa richesse et à sa diversité religieuse et culturelle - de jouer un rôle déterminant pour assurer l'équilibre dans le monde.

" O Hommes ! Nous vous avons créés d'un homme et d'une femme, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez "
le Saint Coran, Sourat 49 / verset 13